

REGLEMENT DEPARTEMENTAL U11

SAISON 25/26

PREAMBULE

Le Mini Basket a pour but de faire découvrir la pratique du basket aux plus jeunes et de fédérer autour des enfants l'ensemble des membres de la « famille basket » : parents, dirigeants, entraîneurs et arbitres.

Le Mini Basket est un espace d'accueil mis en place dans les clubs, qui dispose d'une organisation administrative, sportive et pédagogique.

Elle met à disposition des enfants pratiquants des équipements aménagés et adaptés, et propose des activités en adéquation avec le niveau de pratique de chacun.

Les équipes participent aux activités (rencontres, Fête Nationale Mini Basket) organisées par le Comité Départemental.

ARTICLE 1 : Les pratiquants

	U11
Titres de participation	Socle de licence avec l'extension Compétition
Forme de jeu	4x4 U11F 5x5 U11M
Mixité	Mixité possible-les équipes mixtes sont considérées comme des équipes masculines

ARTICLE 2 : Encadrement

Les encadrants, entraîneurs de l'équipe pour les rencontres doivent être majeurs et licenciés auprès de la Fédération Française de Basket-Ball.

Il en est de même pour les accompagnateurs qui souhaiteraient exercer une fonction officielle.

Les OTM, les arbitres, les délégués de club, les joueurs non qualifiés ou non surclassé et le nombre de mutés maximum sont soumis au Règlement sportif général de la saison en cours ainsi qu'à l'application des pénalités du Règlement financier de la saison en cours.

ARTICLE 3 : Infrastructures et équipements

	U11
Hauteur de l'anneau	2,60m ou 3,05m exceptionnellement selon le gymnase

Type de ballon	T5
Ligne de lancers-Francis	Ligne à 1.80 m en avant de la ligne officielle si panneaux à 3,05m et si panneaux à 2,60m à la ligne des lancers.
Score	Plus d'affichage dans la salle au-delà de 25 pts d'écart. En revanche l'e-marque continue.
Table de marque	JAP

ARTICLE 4 : Règles du jeu

	U11
Durée de la rencontre	4x6mn
Défense	Défense individuelle obligatoire (tout terrain recommandée).
Tir à 3 points	Pas de tir à 3 points
Répartition du temps de jeu	Répartition équitable du temps de jeu entre les joueur(se)s et obligation de faire jouer tout le monde.
Remplacement	Changements libres aussi bien en zone avant qu'en zone arrière pendant tout le match.
Fautes	Pas de fautes d'équipe, uniquement des fautes individuelles Possibilité de fautes techniques (FT) et Fautes disqualifiantes (FD)
Temps mort	Un temps mort par équipe et par quart temps
Mi-Temps	Mi-Temps réduite à 6 mn
Ecran	Tous les écrans sont formellement interdits (sauf l'écran de retard pour le rebond).
Main à main	Pas de main à main
Prolongations	Pas de prolongations – match nul autorisé
Equipe déclarant forfait	Pénalité financière prévue selon le règlement financier de la saison en cours
Forfait général	Pas de forfait général
Transmission des résultats	Par e-marque dans FBI

ARTICLE 5 : Les licences

Article 5.1 - Types de licences

Types de licences autorisés		
Types licences (Nombre maximum)	Licence 1C, 2C, AST	3
	Licence T	3
	Licence 0C	Aucune limite

- La somme 1C + 2C + T + AST ne peut dépasser 5.
- En U21 5 (1C +2C +T) + 4 AST (ART 435 du Règlement Fédéral).

Article 5.2 - Non-présentation de licence

- La non-présentation de la licence est régie par l'art 52 du présent Règlement Sportif.

ARTICLE 6 : Dispositions générales

Pour les cas non prévus au présent règlement, se référer au règlement sportif départemental.